



Genève, le 5 décembre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Une école qui évolue pour mieux répondre aux besoins de tous les élèves

Le DIP lance un plan d'action visant à garantir des conditions d'accueil favorables à tous les élèves dans leur école de quartier.

Dès la rentrée 2024 et déployée progressivement sur trois ans, le DIP mettra en œuvre une série de mesures dont l'objectif est de faire évoluer l'école afin de garantir des conditions favorables pour l'entrée en scolarité et pour soutenir le développement harmonieux des enfants. Il s'agit d'une des priorités du département, inscrite comme telle dans le programme de législature du Conseil d'Etat pour la période 2023-2028.

C'est en constatant la hausse du nombre d'élèves avec des troubles des apprentissages ou du comportement et les difficultés du terrain pour y faire face, les dérives du processus d'évaluation des besoins individuels des élèves (absence de critères permettant une priorisation avant l'orientation dans une école de pédagogie spécialisées ou pour l'octroi des mesures individuelles de soutien, type logopédie ou psychomotricité), ainsi que l'inadéquation et l'insuffisance des infrastructures que le DIP a décidé du plan d'action dont il est ici question.

Anne Hiltpold, conseillère d'Etat chargée du DIP, voit dans ce plan d'action une manière de laisser la chance à tous élèves d'intégrer leur école de quartier, dans la mesure du possible.

Sa vision est appuyée par les analyses et les conclusions de quatre rapports du service de recherche en éducation (SRED) concernant la pédagogie spécialisée et la réponse à la difficulté scolaire, en particulier au moment de l'entrée en scolarité. La synthèse de ces travaux est annexée au communiqué de presse.

Ainsi, afin de soutenir l'école pour tous les élèves ainsi que le personnel enseignant, aussi bien dans les écoles de pédagogie spécialisée que dans les écoles régulières, le département œuvrera à la préparation des prochaines rentrées scolaires sur les grands axes suivants:

- clarifier les critères et objectifs des mesures de pédagogie spécialisée afin d'orienter de manière homogène les élèves en fonction de leurs besoins;
- renforcer l'accompagnement des élèves les plus jeunes dès leur entrée à l'école primaire, en déployant progressivement la co-intervention (deux adultes par classe) dans les classes de 1P-2P afin de privilégier l'entrée en scolarité régulière du plus grand nombre;
- renforcer les moyens destinés aux mesures de pédagogie spécialisée pour une prise en charge adéquate des élèves à besoins spécifiques;
- adapter la formation initiale et mettre en œuvre un plan de formation continue pour les enseignants pour faire face à des situations plus complexes.

"Je veux que nous mettions tout en œuvre pour faire entrer en scolarité régulière le plus d'enfants possible, tout en donnant au personnel enseignant et encadrant les moyens nécessaires. Les conditions de l'enseignement spécialisé devront aussi être renforcées. Chaque enfant doit pouvoir trouver sa place selon ses besoins et progresser en fonction de ses capacités." C'est ainsi que la conseillère d'Etat Anne Hiltpold a conclu son intervention.

Annexes:

- Présentation du plan d'action
- Présentation du SRED: Pédagogie spécialisée et réponse à la difficulté scolaire
- Infographie "La pédagogie spécialisée à Genève"

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Lauranne Peman-Bartolini, secrétaire générale adjointe chargée de la communication, DIP, T. 079 173 19 86.